

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 27 août 2012 à 19 h, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences : Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Danie Deschênes, conseillère.

Également présentes : mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Tania Murphy, greffière adjointe

\*\*\*\*\*

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié par la greffière le 24 août 2012 à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE****2012-08-230 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2012-08-231 APPEL D'OFFRES GT2012-09 – VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la vidange et la déshydratation des boues de la station d'épuration;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 23 août 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2012-09.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer le contrat pour la vidange et la déshydratation des boues de la station d'épuration à la compagnie **Terratube**, plus bas soumissionnaire conforme, pour une quantité de 550 TMS, soit pour une somme maximale de **95 000 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

2012-08-232 **APPEL D'OFFRES GT2012-10 – PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE BOULEVARD ST-JOSEPH SUD – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public afin de réaliser les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard St-Joseph Sud;

Considérant que les soumissions pour l'appel d'offres GT2012-10 ont été ouvertes publiquement le 20 août 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2012-10.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer le contrat pour la construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard St-Joseph Sud, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Les Pavages Théorêt inc.**, pour une somme de **615 959.50 \$** plus taxes, suivant l'appel d'offres GT2012-10.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 483 et imputée au poste budgétaire 1-23-040-03-721.

ADOPTÉE

2012-08-233 **AUTORISATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 1 – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST**

Considérant que le consultant CDGU inc. a été mandaté pour la réalisation des plans et devis pour le projet « Prolongement de la rue Forest et le réaménagement de la rue Antoine-Hénault à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot »;

Considérant la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'effet qu'une barrière à sédiments ainsi qu'une barrière de protection à haute visibilité doivent être installées;

Considérant que la barrière à sédiments n'apparaissait pas sur les plans de soumissions;

Considérant que les travaux supplémentaires ont fait l'objet d'une directive de changement analysée et vérifiée;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville approuve la directive de changement no 1.

D'autoriser le paiement d'une somme totale de **14 927.76 \$**, taxes incluses à **Entreprises C. Sauvé inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 487 et imputée au poste budgétaire 1-22-311-00-721.

ADOPTÉE

2012-08-234 **CESSION D'IMMEUBLES – LOTS 4 879 642 ET 4 924 419 –  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION AVEC LA  
COMPAGNIE 9130-0723 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession avec la compagnie 9130-0723 Québec inc. pour les lots 4 879 642 et 4 924 419 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2012-08-235 **SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION DE PANNEAUX  
D'ARRÊT OBLIGATOIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Antoine-De la Fresnaye à l'intersection des rues Sylvio-Leduc et Lucien-Thériault.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2012-08-236 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 19h19.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*